



Parlement jurassien
Groupe parlementaire PDC-JDC

Question écrite

No 2923

Utilisation du bois indigène dans les constructions publiques

Le bois est le seul matériau de construction renouvelable. Il pousse en abondance chez nous. Sa production, son transport et sa mise en œuvre ne nécessitent que peu d'énergie. De plus, il est recyclable. Le bois est donc un matériau de construction hautement respectueux de l'environnement. Il constitue également un puit de carbone (CO₂).

L'abandon du taux plancher atteint de plein fouet tous les acteurs de l'économie forestière suisse. Un grand nombre de postes de travail est ainsi menacé. Une réduction de l'utilisation du bois indigène conduirait inévitablement à une détérioration de l'entretien des forêts et de la pérennité de ses fonctions.

Lors de l'assemblée de la Communauté jurassienne en faveur du bois (Lignum Jura) du 12 mai dernier, M. David Eray, Ministre du Département de l'environnement, a indiqué que le plan directeur cantonal des forêts confirme que la promotion du bois jurassien doit être assurée et doit profiter aux entreprises locales de transformation du bois.

Ainsi, pour la réalisation du premier bâtiment du futur complexe scolaire « Avenir 33 » à Delémont qui ouvrira ses portes à la rentrée scolaire 2016, l'Etat jurassien a choisi de retenir l'utilisation du bois comme principal matériau de construction. La possibilité d'utiliser du bois provenant des forêts domaniales de l'Etat sera étudiée de manière approfondie pour la prochaine étape de construction.

Bien entendu, Monsieur le Ministre a encouragé les autres collectivités à pratiquer de la même manière dans leurs futurs projets. Cette nouvelle voie, compatible avec la législation sur les marchés publics, permet ainsi d'utiliser son propre bois pour construire des bâtiments. Nous relevons qu'il nous semble que l'utilisation de son propre bois ou du bois indigène devrait être une pratique indiscutable pour toute collectivité, comme cela a toujours été le cas lors des siècles précédents.

Plusieurs projets publics, actuellement en cours d'étude, devraient permettre une utilisation plus importante du bois propriété des collectivités publiques locales.

Nous demandons au Gouvernement de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- **De quelle manière l'Etat s'est-il engagé jusqu'à présent en faveur de l'utilisation du bois indigène ?**

- L'Etat entend-il encore s'engager à l'avenir en faveur de l'utilisation du bois indigène ?
- Si oui, quelles sont les actions, contacts et leviers possibles de la part de l'Etat (par exemple subventions, autorisation de prélèvements sur les fonds forestiers, mise à disposition de terrain) ?

Nous remercions d'ores et déjà le Gouvernement pour ses réponses.

St-Ursanne, le 25 mai 2016.





 Au nom du Groupe PDC-JDC
 Anaïs Girardin























